
POUR VOS DOSSIERS**Lors des élections sénatoriales de 2011, la gauche devient majoritaire au Palais du Luxembourg, tandis que pour la première fois, un socialiste, M. Jean-Pierre BEL, est élu président de la Haute Assemblée**

Le renouvellement sénatorial de septembre 2011 est marqué par un événement majeur : pour la première fois, un sénateur socialiste, M. Jean-Pierre BEL, élu de l'Ariège, qui présidait le groupe socialiste, devint président de la Haute-Assemblée, alors que la gauche devenait majoritaire.

Certes, entre 1959 et 1968, le Sénat fut présidé par Gaston MONNERVILLE, président depuis 1947, radical, engagé à gauche, très opposé au général de GAULLE et à sa politique, mais dans une configuration différente.

Par ailleurs, pour la première fois, le Sénat était renouvelé par moitié, et non par tiers, ce qui facilita sans doute la victoire de la gauche.

Le renouvellement de l'année 2011 concerne la série 1, soit 170 sièges de sénateurs : 150 dans les départements allant de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, auxquels s'ajoutent les départements d'Ile-de-France, 9 sièges pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, de sièges pour Mayotte, 1 pour Saint-Pierre-et-Miquelon, 2 pour la Nouvelle-Calédonie, et 6 pour les Français établis hors de France.

Alors qu'en 2001, à la suite de la réforme de 2000, les départements désignant trois sénateurs ou plus le faisaient au scrutin proportionnel, la réforme de 2003 éleva le seuil d'application de la proportionnelle à quatre sénateurs, ce qui, théoriquement, devait gêner la gauche. Quelque 58 sénateurs étaient donc désignés au scrutin majoritaire, et 112 au scrutin proportionnel.

La gauche bénéficie cependant d'avantages non négligeables. Elle a gagné 21 sièges lors du renouvellement de septembre 2008, et a gagné les élections cantonales de 2004, 2008 et 2011 : depuis 2004, la gauche a pris six départements à la droite : la Loire-Atlantique, l'Oise, la Seine-et-Marne, l'Indre-et-Loire, le Lot-et-Garonne, le Jura et les Pyrénées-Atlantiques. Les partis de gauche ont en outre remporté les élections régionales de 2004 et 2010, et sont sortis grands vainqueurs des élections municipales de 2008.

Outre les résultats des élections cantonales, régionales et municipales précédentes, la gauche bénéficie, à quelques mois de l'élection présidentielle, d'une situation politique particulière : exaspération des élus locaux en raison de l'adoption de la réforme territoriale, qui prévoyait notamment la création d'un conseiller territorial, diminution des dotations versées par l'Etat, réactions parfois négatives suscitées par le président de la République, M. Nicolas SARKOZY, et divisions à droite.

La bonne implantation de certains de ses candidats, les tentatives d'alliance entre le PS et le MoDem, à quelques mois des élections présidentielles, les divisions à droite favorisent les candidats de gauche.

Ainsi, dans le Loiret, l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS), élu sénateur en septembre 2001, grâce au scrutin proportionnel, est réélu dès le premier tour en 2011 au scrutin majoritaire ; dans le Morbihan, où la gauche considérait qu'il lui manquerait plusieurs dizaines de voix pour conserver le siège de Mme Odette HERVIAUX (PS), élue en 2001 au scrutin proportionnel, cette dernière fut réélue dès le premier tour au scrutin majoritaire. Dans ce département acquis à la droite, les divisions de cette dernière lui font perdre les trois sièges de sénateurs, M. François GOULAD ? Président du conseil général, député, ancien maire de Vannes, étant battu, alors qu'un candidat communiste et un candidat écologistes étaient élus au second tour, bénéficiant des divisions à droites, entre UMP et centristes ; Dans la Manche, M. Jean-Pierre GODEFROY, élu en 2001 au scrutin proportionnel a, quant à lui, conservé son siège au scrutin majoritaire, M. Jean BIZET (UMP) étant réélu, tandis que l'ancien ministre Philippe BAS (UMP) était élu. Dans les Pyrénées-Atlantiques, le passage au scrutin majoritaire n'a pas pénalisé le PS, qui a pu conserver son siège et obtenir un nouvel élu, ayant sans doute profité du passage à gauche du conseil général en mars 2011 et de l'alliance avec le MoDem. Le même schéma se retrouve dans le Loir-et-Cher, où le président du conseil général, M. Maurice LEROY, membre du gouvernement, est battu, alors que Mme Jacqueline GOURAULT, MoDem, avait été réélue au premier tour, et que le socialiste Jeanny LOREGEOUX, maire de Romorantin, était élu au second tour, bénéficiant du soutien du MoDem, dans un département traditionnellement acquis à la droite.

La droite perd ainsi quelques bastions : outre le Morbihan, en Lozère, l'ancien ministre Jacques BLANC, député de 1973 à 2001, élu sénateur en 2001 dès le premier tour, faisait jeu égal avec le candidat socialiste dans ce département traditionnellement très ancré à droite : une seule voix les séparait au premier tour. Au second tour, contre toute attente, M. Alain BERTRAND (PS), maire de Mende, a devancé M. BLANC de quatre voix.

A Paris, la gauche a gagné un siège, avec huit élus sur douze. Au-delà de Paris, l'ensemble des divisions à droite a favorisé la gauche dans l'Isère, l'Essonne, les Yvelines ou encore dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne ainsi que dans le Lot-et-Garonne. Le PS parvient de surcroît à gagner un siège supplémentaire dans le département de la Loire-Atlantique, dans l'Oise ou encore dans le Pas-de-Calais.

Les territoires d'Outre-mer ont également fait figure d'atout gagnant pour la gauche, lui apportant cinq sièges supplémentaires, principalement à La Réunion, Mayotte, aux Antilles et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Sur 14 sièges en jeu, au sein des quatre départements ultramarins ainsi que des deux collectivités qui participaient au scrutin, la droite en avait conservé 5, la gauche en avait obtenu 9 dont 5 gagnés en supplément.

En revanche, en Moselle, le PS perd un siège, malgré des gains aux élections cantonales, la victoire aux élections régionales et à Metz : ainsi, l'ancien ministre Jean-Pierre MASSERET, sénateur depuis 1983, président du conseil régional de Lorraine, qui figurait en 3^{ème} place sur la liste conduite par M. Jean-Marc TODESCHNI, n'a pas été réélu (il vient de retrouver son siège, à la suite de la démission de Mme Gisèle PRINTZ, cf. "BQ" du 5 septembre).

M. Jean-Pierre BEL élu président du Sénat

La gauche a gagné 25 sièges, et dispose donc de 277 sièges, soit 2 de plus que la majorité absolue, avec un avantage sur l'opposition de 6 sièges.

Le 1^{er} octobre 2011, jour de l'élection du président du Sénat, la répartition des sièges est la suivante : 21 pour le groupe communiste CRC, 141 pour le groupe PS, et écologiste, 16 pour le RDSE, à très large majorité radicale de gauche, 31 pour l'Union centriste, 132 pour l'UMP et 7 NI.

M. Jean-Pierre BEL, né en décembre 1951, sénateur (PS) de l'Ariège depuis 1998, président du groupe socialiste depuis 2004, seul candidat de la gauche, est élu dès le premier tour, avec 179 voix sur 342 bulletins exprimés, soit 2 de plus que le nombre de sièges de la nouvelle majorité. Président sortant, M. Gérard LARCHER (UMP) obtient 134 voix, tandis que Mme Valérie LETARD, sénatrice (UC) du Nord, ancienne secrétaire d'Etat à la Solidarité (cf. "BQ" d'hier), candidature des centristes obtient 29 suffrages. Pour la première fois dans l'histoire du Sénat, son président est un socialiste.

Dans son discours, le nouveau président de la Haute Assemblée se présente comme le défenseur de "la République des territoires, de la République laïque et de la République du vivre ensemble", insistant sur son souci de respect de l'opposition et son attachement à un "bicamérisme rénové".

Les présidences de commission sont confiées à des élus de la majorité : la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, est présidée par M. Jean-Louis CARRERE (PS, Landes) ; la commission des Affaires sociales, par Mme Annie DAVID (CRC, Isère), la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication, présidée par Mme Marie-Christine BLANDIN (EELV Nord) ; la commission des Lois, présidée par M. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret) ; la commission des Affaires économiques, présidée par M. Daniel RAOUL (PS, Maine-et-Loire).

La présidence de la commission des Finances revient à un élu UMP, M. Philippe MARINI (Oise), qui était rapporteur général du budget. Mme Nicole BRICQ (PS, Seine-et-Marne), le remplace au rapport général.

Le règlement du Sénat, est modifié en décembre 2011, abaissant à 10 le nombre de sénateurs pour constituer un groupe. Cela permet aux Ecologistes, dont tous les sénateurs ont été élus en 2011, un seul l'étant au scrutin majoritaire, de constituer un groupe indépendant, présidé par M. Jean-Vincent PLACE, élu quelques semaines plus tôt dans l'Essonne. Le groupe écologistes comptera 12 membres, avant de retomber à 10 à la suite du changement de gouvernement, en avril dernier.

Le groupe socialiste, avec 128 membres, n'est donc plus le plus nombreux, le groupe UMP comptant 130 membres.

En outre, une nouvelle commission permanente, commission du Développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, compétente en matière d'impact environnemental et de politique énergétique est créée, prenant une partie des attributions de l'ancienne commission de l'Economie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, devenue commission des Affaires économiques. La présidence de la commission du Développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, est confiée, en janvier 2012, à M. Raymond VALL (RDSE, Gers).

La gauche bénéficie certes d'une majorité, mais d'une majorité très étroite, et très divisée. De fait, depuis 2012, le Sénat a profondément modifié ou rejeté des textes présentés par les gouvernements de MM. Jean-Marc AYRAULT et Manuel VALLS, notamment la réforme territoriale au printemps dernier.